



# Projet de solarisation métropolitain

*Les Générateurs Île-de-France - Webinaire de lancement*

*Mardi 5 décembre 2023*

# Projet de solarisation métropolitain – Origine d'un projet

## Projet initial de 2021

**Lancement d'un appel à initiatives privées (AIP)**, dispositif souple et réactif pour impulser l'installation significative sur le patrimoine des collectivités membres :

→ Retenir des opérateurs qui exploitent des centrales solaires photovoltaïques sur des toitures identifiées, en contrepartie d'une redevance pour les collectivités.

→ Impossibilité de prendre en compte l'autoconsommation

**Analyse juridique** : Identification du modèle contractuel collectivités et opérateurs - AIP

**Analyse technique** : Délimitation et évaluation technico-économique (ensoleillement, structure, étanchéité) des toitures

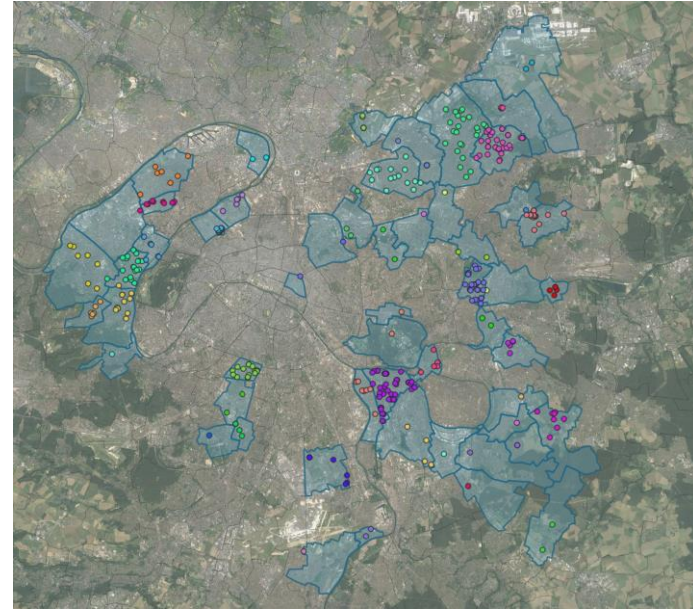
## Résultats d'une consultation des collectivités

38 collectivités ont suivi le parcours d'analyse

→ **226 bâtiments** analysés - 228 000 m<sup>2</sup> de panneaux

**Impulsion de partenariats** : Architectes de Bâtiments de France et partenaires financiers

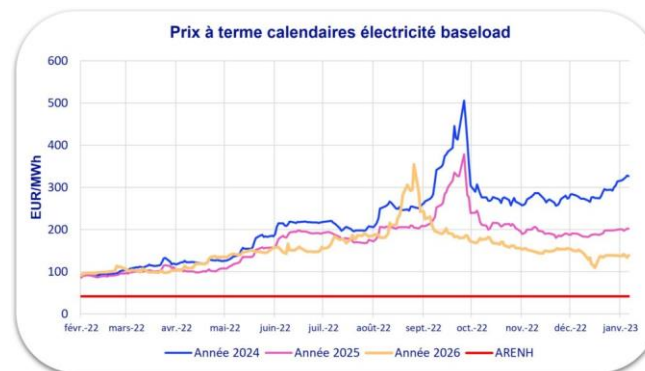
**Délibération prête mi 2022 pour 23 collectivités et 85 bâtiments**



# Projet de solarisation métropolitain – Evolution du projet

## Autoconsommation déjà bien plébiscitée en 2021

## Contexte ukrainien et augmentation du prix de l'électricité (coût X 7)

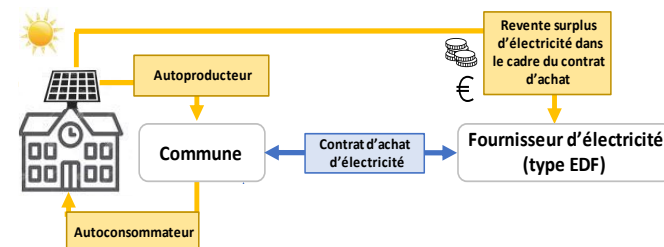


## Réévaluation du projet

- Être plus impliqué dans la sécurisation des toitures en amont → Consultation de bureaux d'études
- Prise en compte de l'autoconsommation

## Conception d'un nouveau projet en 2 volets

- Volet 1 : Accompagnement des projets d'autoconsommation
- Volet 2 : Maintien d'un AIP pour augmenter la production photovoltaïque



## Lancement d'un appel à projets au Conseil Métropolitain en avril 2023

# Lauréats du projet

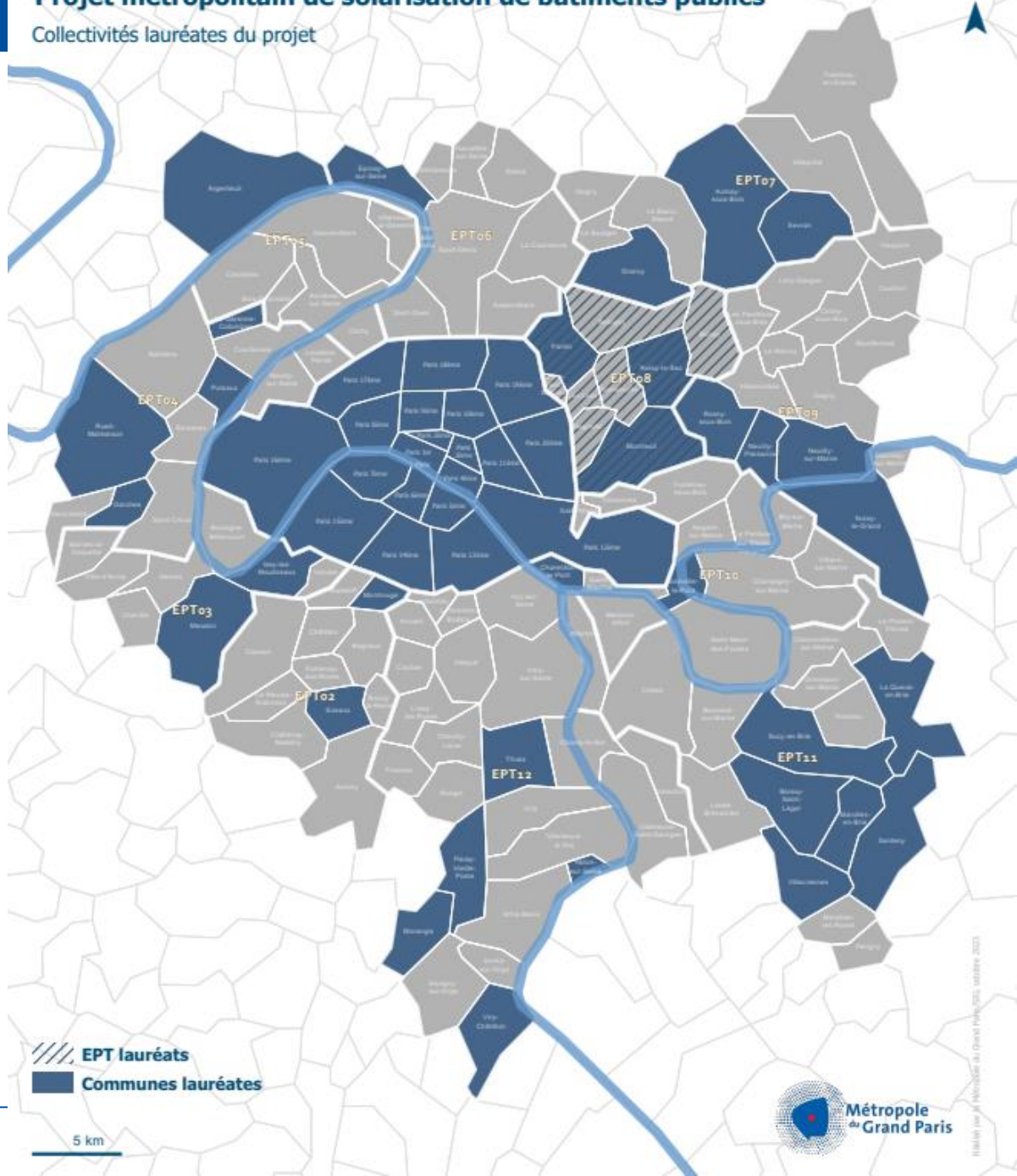
## Projet métropolitain de solarisation de bâtiments publics

Collectivités lauréates du projet



Désignation des lauréats au Bureau Métropolitain en 2 octobre 2023 :

- 35 collectivités
- 340 bâtiments pour 342 000 m<sup>2</sup> de surface estimée



# Projet de solarisation métropolitain – Services à disposition

## Le Groupe technique



Anticiper les besoins de raccordement

Anticiper les enjeux de patrimoine avec les Architectes des Bâtiments de France

Appui technique sur la dynamique globale

## Les Agences locales de l'énergie et du climat de la Métropole

- Appui de 2 ALECs dans lauréates de « **Les Générateurs** » de l'ADEME : ALEC MVE et ALEC POLD
- Appui d'autres ALEC via leurs actions auprès du patrimoine public (ALEC GPSO, CAUE 94, ALEPTE, ...)

**D'autres partenaires seront potentiellement associés selon l'actualité du projet**

## 1 boîte à outils pour l'accompagnement des projets d'autoconsommation

Mise à disposition d'un « Pack autoconsommation métropolitain » :

- 4 fiches pratiques pour appréhender au mieux la mise en œuvre d'un projet d'autoconsommation

## Accompagnement sur les projets d'autoconsommation

Des AMO pour réaliser toutes les études préalables à l'implantation d'un projet d'autoconsommation (structurelle, technicoéconomique, potentiel solaire, faisabilité, ...)

**Obligation pour les candidats : collectivité maître d'ouvrage**

→ Cythélia (études solaires), GINGER CEBTP (études de structure)

## Appel à initiatives privées (AIP) métropolitain

La Métropole coordonne la consultation d'un opérateur pour installer et exploiter des centrales solaires sur le patrimoine des collectivités. Accompagnement des AMO pour consolider la consultation.

**Obligation pour les candidats : au moins 1 bâtiment dans l'AIP**

## 1 accompagnement juridique du projet global : Cabinet GB2A

Appui d'un AMO juridique sur l'autoconsommation, montage juridique et la consultation de l'AIP

# Analyse en amont par les Architectes des Bâtiments de France

## Partenariat

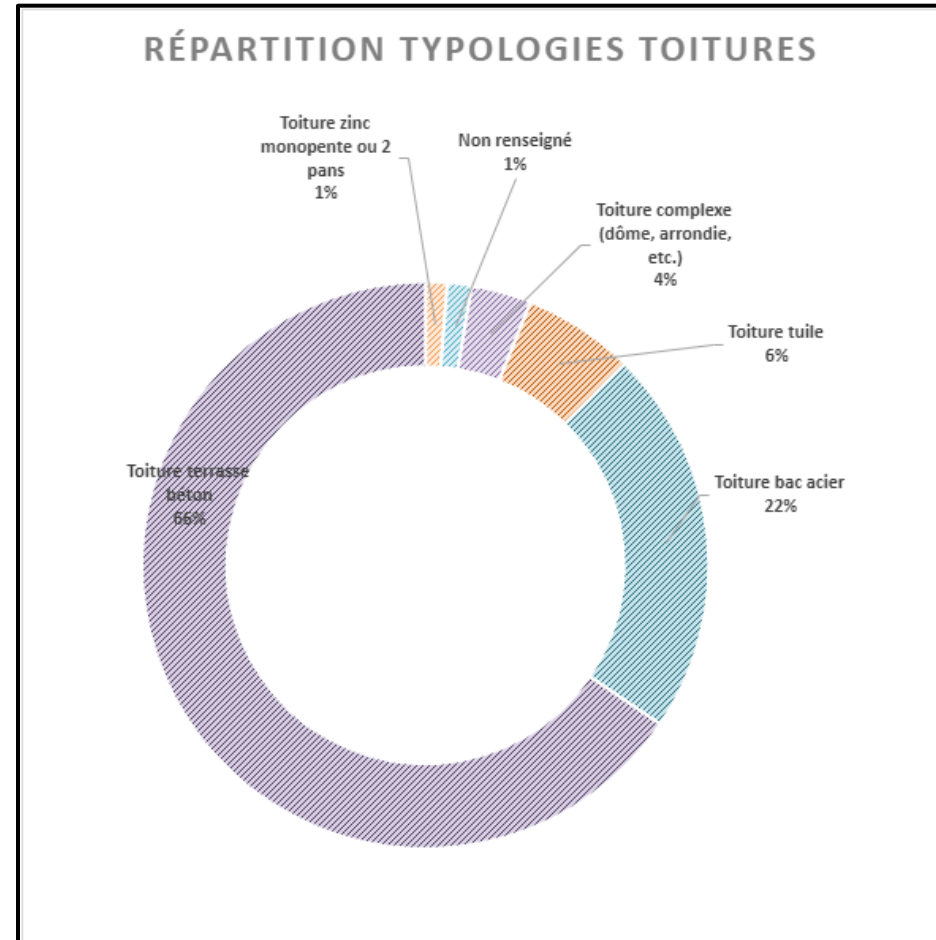
Depuis 2021 les ABF du territoire métropolitain apportent une analyse amont sur les dossiers du projet.

110 projets concernés par un périmètre de protection ont été analysés.

## Suite à de nouvelles réunions d'échange

Chaque projet pourra :

- bénéficier d'une analyse amont au cas par cas
- bénéficier d'une réunion spécifique pour les projets à enjeu patrimonial particulier



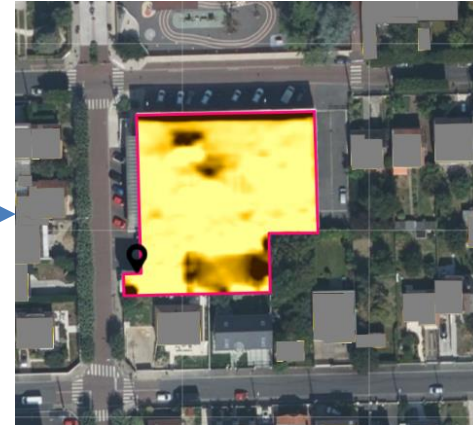
**Sur 365 bâtiments techniquement analysés en 2021, 88 % n'ont pas d'impact patrimonial prépondérant**

# Mobilisation des Cythélia - Etude de potentiel solaire -



## Cythélia - Découpage des bâtiments selon un outil de cadastre solaire

- Remontée de données par la collectivité
- Analyse du potentiel du bâtiment par l'outil de cadastre solaire







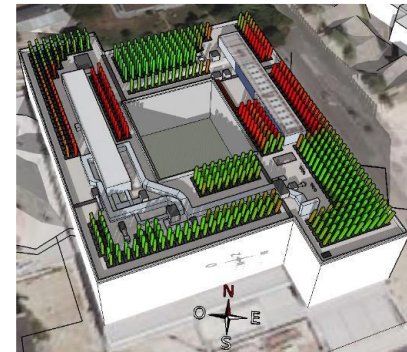
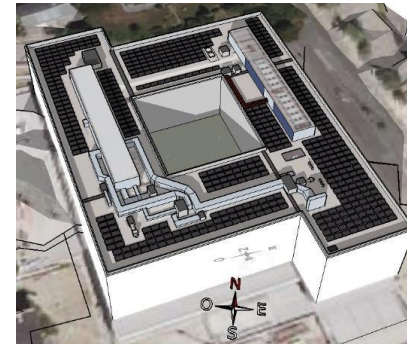
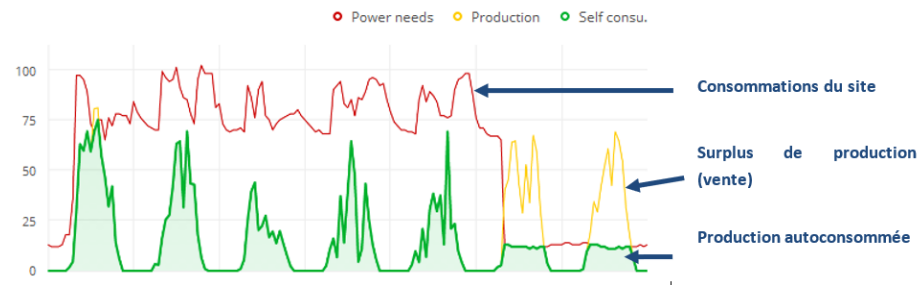
## GINGER CEBTP - Découpage des bâtiments selon un outil de cadastre solaire

- Remontée de données par la collectivité
- Inspection visuelle et reconnaissance de la structure
- calculs de la capacité portante



## Etude de faisabilité en autoconsommation

- Modélisation 3D et prise en compte des masques
- Simulation de production
- Analyse des courbes de charges et des factures d'électricité



## Fonds d'investissement métropolitain

Financer les dépenses d'investissement pour la rénovation thermique des bâtiments publics

- 30 à 50 % des coûts de performance environnementale
- 1 000 000 € d'aide maximum
- 2 dossiers par commune et par session

Bénéficiaires : communes, EPT, établissements publics, personnes privées avec délégation de maîtrise d'ouvrage par une personne publique éligible

## Fonds énergies

Nouveau fonds adopté par le Conseil métropolitain du 14 avril 2023 - **100 millions € d'ici 2030**

- Projets de production d'énergie renouvelable
- Projets de développement de réseaux de chaleur
- Projets de rénovation énergétique performante de bâtiments publics

Bénéficiaires : communes, EPT, syndicats d'énergie, établissements publics, personnes privées avec délégation de maîtrise d'ouvrage par une personne publique éligible

Analyse des dossiers au fil de l'eau

**Merci de votre attention**